

Le douze avril deux mil vingt deux à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Monsieur ROUFFY Marc, Maire**.

Etaient présents :

Monsieur **ROUFFY** Marc ;
Monsieur **DE SOUZA** Pascal ;
Madame **BERTRAND** Danielle ;
Monsieur **RAVEAU** Bernard ;
Madame **NOULHIANE** Jocelyne ;
Monsieur **JOENNEY** Vincent ;
Madame **BRUN** Caroline (arrive à 19h10);
Monsieur **PIQUE** Fernand ;
Monsieur **LANDUREAU** Marc ;
Monsieur **BLAIN** Bernard ;
Monsieur **TOSI** Alberto ;

Absent excusé :

Madame **DEPONT** Joëlle donne procuration à Madame **BERTRAND** Danielle
Madame **JACQUET** Magali donne procuration à Madame **BERTRAND** Danielle

Absent non excusé :

Madame **BELLINO** Corinne

Madame **BRUN** Caroline a été désignée **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire informe que le procès-verbal de la dernière séance sera vu lors du prochain conseil puisqu'il n'était pas finalisé pour cette séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance consacrée au budget.

Il précise que Monsieur **MALASSET** Sébastien fera la présentation de ce budget, ayant toute la maîtrise pour le faire mais avant il rappelle que l'exercice 2022 a changé de nomenclature comptable pour la Commune en passant de la M14 à la M57.

Monsieur le Maire indique également que la commission Budget s'est réunie le mardi 5 avril à 18h, afin de préparer ce budget et prendre des décisions stratégiques en matière de finances pour que ce dernier puisse être soumis au vote du conseil de ce jour.

Monsieur **MALASSET** remet à chaque participant un support comprenant :

- Les chiffres clés 2021
- un glossaire (liste des abréviations les plus employées)
- les grands principes

Il rappelle que ce document est une synthèse par rapport au support remis à la commission budget et que toute personne souhaitant plus de précisions peut le consulter en mairie.

1/ COMPTE de GESTION 2021 - Multiservices

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur **ROUFFY** Marc, Maire, délibérant sur le **Compte de Gestion de l'exercice 2021** dressé par Madame **PANATARD** Patricia, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à 13 voix pour que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Il est précisé que l'emprunt souscrit pour le Multiservices a pris fin en 2021.

2/ Compte Administratif 2021 - Multiservices -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BERTRAND Danielle, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 6 à 12 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif du Multiservices.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 6 à 12 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif, à 12 voix pour, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

3/ Affectation des résultats 2021 - Multiservices

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	22 790,67 €	Résultat ant. reporté 001	4 576,98 €
Résultat de l'exercice 2021	4 237,40 €	Résultat de l'exercice 2021	-4 470,46 €
Solde d'exécution cumulé	27 028,07 €	Solde d'exécution cumulé	106,52 €
		Restes à Réaliser 2020 Recettes	0,00 €
		Restes à Réaliser 2020 Dépenses	0,00 €
		Solde positifs RAR	0,00 €
TOTAL A AFFECTER	27 028,07 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

DECIDE à l'unanimité, soit 13 voix pour, d'affecter les résultats 2021 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2022 ligne 002	27 028,07€

4/ BUDGET 2022 - Multiservices

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2022. Monsieur JOENNEY demande si le résultat de fonctionnement varie en fonction du chiffre d'affaires du magasin. Monsieur ROUFFY lui répond que non, les recettes proviennent des loyers qui sont fixes.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTTE à l'unanimité soit par 13 voix pour, le budget présenté pour le service du Multiservices qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 31 623.71 €
- Investissement : 106.52 €

5/ COMPTE de GESTION 2021 - Service Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le **Compte de Gestion de l'exercice 2021** dressé par Madame PANATARD Patricia, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à 13 voix pour que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

6/ Compte Administratif 2021 - Service Assainissement -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BERTRAND Danielle, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif du service de l'assainissement.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif, à 12 voix pour, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

7/ Affectation des résultats 2021 - Service Assainissement

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	-3 861,48 €	Résultat ant. reporté 001	27 363,92 €
Résultat de l'exercice 2021	13 795,76 €	Résultat de l'exercice 2021	11 276,18 €
Solde d'exécution cumulé	9 934,28 €	Solde d'exécution cumulé	38 640,10 €
		Restes à Réaliser 2021 Recettes	0,00 €
		Restes à Réaliser 2021 Dépenses	0,00 €
		Solde RAR	0,00 €
TOTAL A AFFECTER	9 934,28 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

DECIDE à l'unanimité, soit 13 voix POUR, d'affecter les résultats 2021 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2022 ligne 002	9 934,28 €

8/ BUDGET 2022 - Service Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2022, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité soit par 13 voix pour, le budget présenté pour le service de l'Assainissement qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 51 628.28 €

- Investissement : 78 726.10 €

9/ COMPTE de GESTION 2021 - Service des Eaux

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le **Compte de Gestion de l'exercice 2021** dressé par Madame PANATARD Patricia, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à 13 voix pour que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

10/ Compte Administratif 2021 - Service des Eaux

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BERTRAND Danielle, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif du service de l'eau.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif, à 12 voix pour, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

11/ Affectation des résultats 2021 - Service des Eaux

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	59,13 €	Résultat ant. reporté 001	184 374,03 €
Résultat de l'exercice 2021	196,46 €	Résultat de l'exercice 2021	18 868,05 €
Solde d'exécution cumulé	255,59 €	Solde d'exécution cumulé	203 242,08 €
		Restes à Réaliser 2020 Recettes	16 208,30 €
		Restes à Réaliser 2020 Dépenses	19 838,80 €
		Solde RAR	- 3 630,50 €
TOTAL A AFFECTER	255,59 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

DECIDE à l'unanimité, soit 13 voix POUR, d'affecter les résultats 2021 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2022 ligne 002	255,59 €

12/ BUDGET 2022 - Service des Eaux

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2022 et après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité soit par 13 voix pour, le budget présenté pour le service de l'Eau qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 120 520.59 €
- Investissement : 263 619.25 €

13/ COMPTE de GESTION 2021 - Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le **Compte de Gestion de l'exercice 2021** dressé par Madame PANATARD Patricia, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à 13 voix pour que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

14/ Compte Administratif 2021 - Commune -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame DEPONT Joëlle, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 6 à 12 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif de la Commune.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 6 à 12 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif, à 12 voix pour, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

15/ Affectation des résultats 2021 - Commune

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	160 805,26 €	Résultat ant. reporté 001	-142 229,14 €
Résultat de l'exercice 2021	36 983,08 €	Résultat de l'exercice 2021	-3 072,44 €
Solde d'exécution cumulé	197 788,34 €	Solde d'exécution cumulé	-145 301,58 €
		Restes à Réaliser 2021 Recettes	319 561,21 €
		Restes à Réaliser 2021 Dépenses	156 106,56 €
		Solde RAR	163 454,65 €
TOTAL A AFFECTER	197 788,34 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

DECIDE à l'unanimité, soit 13 voix POUR, d'affecter les résultats 2021 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2022 ligne 002	197 788,34 €

16/ Taux d'imposition des taxes locales 2022

Monsieur le Maire rappel, les taux d'imposition de la commune votés par le Conseil municipal en 2021 étaient les suivants :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 34,21 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 46,48 %

Mr JOENNEY Vincent insiste sur le fait qu'il faudra expliquer aux administrés que si l'imposition augmente par rapport à l'année précédente, cela sera liés aux autres taux notamment celui de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 13 voix,

DECIDE de VOTER le maintien des taux des deux taxes pour l'exercice 2022 comme suit :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 34,21 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 46,48 %

17/ BUDGET 2022 - Commune

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2022, et après en avoir délibéré,

ACCEPTTE à l'unanimité soit par 13 voix pour, le budget présenté pour la Commune qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 1 077 038.00 €
- Investissement : 831 910.26 €

18/ Terrain Multisports – demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Nationale du Sport a pris contact avec la mairie puisque le projet est subventionnable à hauteur de 80%. La Mairie doit donc solliciter une subvention auprès de ce service avant le 30 avril 2022. Les demandes de subventions déjà sollicitées seront en sommeil le temps de la réponse de l'ANS et réactivées en cas de refus ou d'accord à un taux inférieur à 80%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 13 voix pour,

RETIENT pour la demande de subvention le devis établi par NOUANSPORT de 42.256 € HT pour l'équipement,

RETIENT la demande de subvention le devis établi par la SETEC de 30.955,30 € HT pour le terrassement ;

Précisant qu'au vu de la situation économique actuelle, ces devis peuvent être réactualisés.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au taux maximum.

SOLLICITE une subvention auprès des organismes compétents au taux maximum.

En parallèle et à l'appui de la demande de subvention, une convention sera signée avec l'école afin de prévoir un créneau d'utilisation prioritaire au terrain multisports.

QUESTIONS DIVERSES

- Accotement rue de la Gare

Monsieur JOENNEY Vincent demande à qui incombe l'entretien des accotements à la Gare et s'il pourrait y avoir des trottoirs.

Monsieur ROUFFY Marc répond que les accotements sont à la charge du Département puisque la route est départementale. Concernant la pose de trottoir, la demande doit être faite auprès du département, la Commune ne pouvant prendre en charge des travaux sur un secteur ne lui appartenant pas. De plus, ce type de travaux a déjà été demandé par le passé, mais n'est pas envisageable pour une question de coût.

- Allée des Platanes

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la tempête du vendredi 8 avril, 2 arbres sont tombés sur l'Allée des Platanes. L'Unité Territoriale de Buzançais nous a informé que la chute des arbres avait fortement endommagées le revêtement de la route ainsi que sa structure. Des travaux de réfection et de consolidation de la route sont nécessaire et que par conséquent dans l'attente de ces travaux, la route sera fermée à la circulation par soucis de sécurité et ce pour une durée indéterminée.

- Terrain route d'Onzay

Il a été demandé qui a acheté le terrain à la Gare à l'intersection de la route d'Onzay car le nouveau propriétaire a planté une haie en limite de propriété qui occulte la visibilité lorsque l'on est au stop. Cette intersection est devenue dangereuse car on ne voit plus les véhicules arrivés.

Monsieur JOENNEY Vincent dit que le terrain a été acheté par Monsieur PINAULT Jérôme.

Monsieur ROUFFY Marc répond, qu'il faut interroger les services de la DDT afin de savoir si il existe une servitude de visibilité pour ce terrain.

- Trous chemins

Des trous sont présents dans de nombreux chemins mais ils ne peuvent être bouchés pour le moment car les carrières GUINARD qui nous livrent les cailloux pour remblayer les chemins sont en rupture pour le moment concernant le calibrage dont nous avons besoin.

Monsieur PIQUE Fernand dit qu'il va se renseigner auprès de son fournisseur qui est différent de celui de la Mairie.

Clôture de la séance à 21h15

ROUFFY Marc

DE SOUZA Pascal

BERTRAND Danielle

RAVEAU Bernard

NOULHIANE Jocelyne

JOENNEY Vincent

BRUN Caroline

PIQUE Fernand

LANDUREAU Marc

BLAIN Bernard

TOSI Alberto